



S'ENGAGER POUR NOTRE AVENIR

Mémoire de Place aux jeunes en région

Consultation du 13 décembre 2019 : Un Québec à ton image, un Québec dont tu es fier.

Remerciements

Nous aimerions exprimer
nos remerciements les
plus sincères à l'ensemble
de l'équipe de Place aux
jeunes en région, ainsi
qu'à tous ceux qui ont
participé de près ou de
loin à la rédaction de ce
mémoire.



MÉMOIRE

Autorisation

Par la présente, nous autorisons l'accessibilité de notre mémoire aux organismes gouvernementaux partenaires du Secrétariat à la jeunesse du Québec. Nous autorisons également que ce mémoire soit déposé dans son intégralité sur leur site Internet.

À propos

Place aux jeunes en région soutient les jeunes diplômés et les jeunes qualifiés de 18 à 35 ans qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils habitent. Notre mission relève de différents services, notamment, la distribution d'informations en lien avec les régions, la recension et la mise en valeur des besoins de main-d'œuvre, ainsi que le soutien personnalisé à distance et l'organisation de visites en région.

Mémoire déposé le 13 décembre 2019, à l'occasion de la Journée de consultation nationale du Secrétariat à la jeunesse du Québec. Consultation : Un Québec à ton image, un Québec dont tu es fier.

Résumé du mémoire

Place aux jeunes en région est heureuse de participer au processus de réflexion en vue du Plan pour la Jeunesse 2021-2026. Nous estimons que le développement économique de l'ensemble des régions du Québec repose sur la valorisation de la place occupée par les jeunes dans leur communauté.

Bien que les jeunes soient de plus en plus mobiles et que nous dénotions un intérêt marqué pour la vie en région, nous croyons tout de même que la mise en place d'actions concertées assurerait un maintien de ce mouvement et favoriserait une mise en œuvre plus efficace des services offerts aux jeunes de 18 à 35 ans. Si le développement d'une localité dépend bel et bien des gens qui y habitent, nous croyons que des actions pourraient être réalisées afin de rendre les milieux de vie ruraux et semi-urbains plus attrayants.

Ce mémoire a d'abord pour but de formuler des recommandations qui visent l'amélioration de l'orientation et de l'organisation des services jeunesse actuels. La seconde partie du mémoire aborde nos réflexions quant aux moyens à mettre en place pour favoriser l'attractivité des milieux.

Introduction :

Parmi les grandes orientations de la Stratégie jeunesse 2016-2021, on compte notamment l'objectif, omniprésent dans chacune des mesures, de renforcer l'action et l'autonomie locales en matière de soutien à la jeunesse.

Le programme de Place aux jeunes en région a permis, ces dernières années, de remplir l'objectif 5 de l'axe quatre de cette stratégie : permettre aux jeunes de tirer parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec.

En effet, les actions de Place aux jeunes en région ont permis de ramener et de maintenir près de 1 000 jeunes de 18 à 35 ans en région par année, ce qui contre 60 % d'exodes chez les jeunes. C'est l'équivalent de 20 autocars amenés en région grâce aux services de Place aux jeunes. Parmi les jeunes qui se sont installés en région et qui ont bénéficié des services de Place aux jeunes, 94 % d'entre eux habitent toujours une région; 95 % sont toujours à l'emploi¹.

Le service n'est pas que favorable aux jeunes, il l'est également pour les régions du Québec. En effet, les échanges migratoires des 20 à 40 ans entre les régions du Québec ont été grandement favorables aux régions des Laurentides, de la Montérégie et de Lanaudière, en 2017 et 2018. En 2018 et 2019, l'Estrie a connu son meilleur bilan migratoire interrégional depuis 2002; la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine fait figure d'exception parmi les régions éloignées des grands centres en affichant un solde migratoire positif². Finalement, dans l'ensemble des MRC où Place aux jeunes intervient, les emplois comblés en région contribuent annuellement pour 120 à 160 millions du PIB des régions du Québec.

Fiers de nos actions des dernières années, nous croyons cependant que les jeunes et le marché du travail en région font toujours face à des défis de taille. À Place aux jeunes, l'accompagnement de chaque jeune dans son parcours de recherche d'emploi et de vie est une priorité. Nous constatons cependant qu'en raison de l'autonomisation des services et de la multiplication des différents organismes de recrutement, une intégration holistique du candidat est de plus en plus mise de côté pour combler un manque de main-d'œuvre. Nous souhaitons renforcer la notion de travail de proximité et poursuivre la promotion de services personnalisés dans les démarches de recrutement de la main-d'œuvre. D'autre part, nous croyons que ces services devraient être appuyés sur les besoins des jeunes et non pas seulement sur les besoins des employeurs et des institutions publiques.

¹ E&B Data, *Estimation de l'apport socioéconomique des migrations régionales attribuables à Place aux jeunes en région* (2019)

² Institut de la statistique du Québec, *Étude sur la migration intrarégionale*, (2018) Gouvernement du Québec

Un second défi est le besoin criant de démanteler les préjugés liés à l'emploi et à l'établissement en région afin de favoriser la migration et le retour des jeunes en région.

Nous croyons également que si nous devons travailler collectivement à défaire les préjugés que les jeunes ont à propos des régions, il est primordial de donner à ces dernières les moyens de satisfaire leurs ambitions en travaillant activement à l'amélioration des services offerts, notamment : la création d'un réseau de transport en commun efficace et abordable, l'accès à une plus grande diversité de logements dans les régions ainsi que l'accès à un service Internet et à un réseau cellulaire de qualité. La décentralisation des lieux d'emplois de différents ministères ou organismes gouvernementaux pourrait également permettre de stimuler l'économie des régions et d'offrir des emplois de qualité aux jeunes professionnels.

Au regard de ses défis et de son expertise spécifique, nous souhaitons proposer différentes solutions à envisager. Les présentes suggestions et recommandations ne s'adressent pas seulement au cadre de la Politique jeunesse québécoise, elles offrent également des pistes de réflexion sur la place de la jeunesse dans les différentes communautés. Nous croyons que les services que les organisations jeunesse offrent aux jeunes, spécifiquement en région, doivent s'imbriquer dans un ensemble de mesures pour favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des jeunes en région.

Ce mémoire a donc été construit en ayant les deux objectifs suivants : émettre des recommandations qui visent à améliorer l'orientation et l'organisation des services jeunesse actuels et donner des pistes de réflexion quant aux moyens à mettre en place pour favoriser l'attractivité des milieux ruraux.

Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services jeunesse

Recommandation 1

Favoriser des mesures mettant en place une flexibilité des lieux de travail en région, notamment la décentralisation des points de service gouvernementaux.

Plusieurs études ont montré que la génération Z et les milléniaux ont une vision différente du marché du travail. Pour eux, de bonnes conditions de travail sont préférables à un salaire élevé, de même que la mobilité à la fidélité. L'idée de « travail pour vivre » supplanterait celle de « vivre pour travailler »³. Ce désir d'équilibre dans la conciliation famille, vie personnelle, études et emploi se fait de plus en plus sentir sur le marché du travail. L'ensemble des acteurs doivent travailler ensemble à l'amélioration des paradigmes d'emploi. Ces besoins au niveau des conditions de travail s'allient également au besoin de favoriser la mobilité des jeunes et d'encourager le déplacement en région. Nous croyons également qu'il est pertinent que soient incluses, dans la prochaine Politique québécoise de la jeunesse, des orientations visant à poursuivre les démarches de décentralisation de la fonction publique québécoise afin de créer un nombre important de postes en région pour les jeunes professionnels. Sur ce dernier point, il nous semble pertinent de rappeler que le gouvernement du Québec emploie plus de 53 000 personnes par année dont 49,6 % sont concentrés dans la Capitale-Nationale et 19,4 % dans la région métropolitaine de Montréal.⁴ C'est donc près de trois quarts des employés de l'État qui sont concentrés dans les pôles urbains. Rappelons également que pour l'ensemble des catégories d'emplois, l'âge moyen est systématiquement au-dessus de la barre des 45 ans. En effet, seulement 16 % des employés et employées de l'État sont âgés de moins de 35 ans.

Lors de la dernière campagne électorale, le présent gouvernement proposait le déplacement de 5 000 postes de fonctionnaires, ce qui donnerait plus d'autonomie aux régions et permettrait une diversification des emplois offerts. Nous demeurons persuadés que se prêter à cet exercice de décentralisation serait favorable à l'attractivité des régions pour les jeunes de 18 à 35 ans.

Recommandation 2

Favoriser les démarches permettant de mettre en place un service complet et humain en matière de recrutement, d'accueil et de rétention des jeunes dans les régions du Québec.

Tel qu'énoncé ci-haut, nous croyons que dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les jeunes sont de plus en plus conscients de leur valeur sur le marché du travail.

³ Academos, *La génération Z du Québec et sa vision du marché du travail* (2019)

⁴ Secrétariat du Conseil du trésor, *L'effectif de la fonction publique du Québec* (2018-2019)

L'accompagnement du jeune, au fil de son parcours de recherche d'emploi et de vie en région, est une priorité. Cependant, nous constatons qu'en raison de l'autonomisation des services et de la multiplication des initiatives de recrutement, une intégration holistique des candidats est de plus en plus mise de côté. En entreprise, on ne cherche qu'à combler le manque de main-d'œuvre.

Ce genre de méthode, où le jeune n'est pas accompagné de façon personnalisée dans le nouveau milieu où il essaie de s'intégrer, a pour effet de diminuer la qualité du service reçu et d'amoinrir les chances que celui-ci demeure en région.

Nous croyons fortement que le rôle joué par les acteurs locaux, qui travaillent en complémentarité les uns avec les autres, est un élément central dans le processus d'intégration et de rétention des jeunes en région. Nous souhaitons donc recommander que le Secrétariat à la Jeunesse continue de valoriser les initiatives liées à la proximité locale et celles qui favorisent l'établissement de partenariats basés sur la complémentarité des parties.

De plus, nous croyons que le Secrétariat à la Jeunesse devrait exercer un certain leadership sur les autres ministères afin de s'assurer de la complémentarité du financement public et de la concrétisation des actions le terrain, et ce, au bénéfice des jeunes, peu importe leur secteur d'activité.

Recommandation 3

Assumer un rôle de leader auprès des différents ministères dans le but de faciliter l'harmonisation des initiatives de recrutement, d'accueil et de rétention des jeunes en région.

Dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, il nous importe que les orientations, les projets et les services qui seront mis en place attirent les groupes de jeunes pour lesquels ces espaces et ces services ont été créés. Dans cet esprit, afin d'assurer une meilleure cohabitation de ces clientèles, Place aux jeunes considère qu'il est primordial de respecter les mandats spécifiques des organismes et des institutions. Dans un contexte où de plus en plus d'acteurs sont sensibilisés au manque de main-d'œuvre dans plusieurs domaines d'emploi, nous assistons à une multiplication des mesures et programmes gouvernementaux ayant tous pour objectif premier de recruter davantage de jeunes travailleurs. Cependant, pour certains cas, plusieurs mesures similaires sont financées par différents portefeuilles ministériels, ce qui crée un dédoublement des actions sur le terrain. Ce dédoublement crée un climat peu collaboratif sur le terrain; il nous semble peu efficace de financer différents projets ou mesures dont les actions sont similaires, voire identiques. Nous croyons donc que le Secrétariat à la jeunesse du Québec devrait assurer un rôle de leader facilitant la concertation entre les différents ministères.

Recommandation 4

Favoriser le financement à la mission des organismes jeunesse.

Place aux jeunes en région tire profit d'un soutien important de la part du Secrétariat à la jeunesse du Québec pour mener à bien sa mission. En effet, ces dernières années, notre organisme a eu accès à la liberté d'action nécessaire à la poursuite notre mission, mais également en vue de l'amélioration de nos services afin qu'ils correspondent davantage aux besoins des jeunes. En bref, cet appui fait de Place aux jeunes un organisme stable; il renforce notre réseau de partenaires et favorise notre pérennité. Il nous semble donc naturel d'encourager le Secrétariat à la jeunesse du Québec à faire bénéficier d'autres organisations jeunesse du même financement à la mission.

Il nous apparaît évident que les modalités de financement des organismes communautaires peuvent être garantes de l'autonomie de celles-ci ou, à l'opposé, les dénaturer. Malheureusement, le financement par projet force certains organismes à s'éloigner de leur mission afin de se conformer à des cadres d'appel de projets pour maintenir leurs actions courantes. Ces changements ont même été montrés dans plusieurs études récentes mettant en lumière l'évolution du financement public. On peut attester des changements fondamentaux dans l'organisation du travail au sein des organismes communautaires, ce qui crée des difficultés en vue de la pérennité de la main-d'œuvre dans les organisations⁵. En raison du taux de roulement important de la main-d'œuvre, il demeure difficile, voire impossible, d'assurer et de maintenir une expertise à long terme au sein des organismes. Nous croyons que le financement à la mission sert principalement à orienter et à consolider les actions à long terme des services jeunesse. Nous encourageons donc le Secrétariat à la jeunesse du Québec à appuyer les organismes à la mission, notamment lorsque ceux-ci cadrent parfaitement avec les orientations et les objectifs de la Stratégie jeunesse.

Nous demeurons persuadés que ce genre de mesures favorisera une meilleure harmonisation des services pour les jeunes, non seulement dans l'ensemble des régions du Québec, mais également entre les acteurs sociaux.

⁵ IRIS, *Les organismes communautaires au Québec : financement et évolution des pratiques* (2013)

Objectif 2 : Favoriser l'attractivité des milieux pour les jeunes

Recommandation 5

Prôner une couverture numérique à haut débit et un réseau cellulaire de bonne qualité sur l'ensemble du territoire.

Les questions liées aux communications et au développement local sont considérées de première importance pour Place aux jeunes en région. À l'évidence, l'expérience démontre que la vitalité économique d'une communauté influence énormément le niveau d'attractivité et la capacité d'enracinement des jeunes dans cette même communauté. C'est pourquoi depuis de nombreuses années, plusieurs régions éloignées demandent une meilleure couverture Internet et téléphonique. L'accès à un réseau cellulaire de qualité ainsi qu'à un service Internet fonctionnel et abordable est central lorsque l'on réfléchit à l'attractivité de nos régions, et ce, particulièrement, avec une clientèle de moins de 35 ans. Selon l'étude de l'ISQ, 61,3 % des jeunes de 16 à 34 ans passent de 5 h à 20 h par semaine sur Internet; 29 % d'entre eux de 10 h à 20 h⁶. L'attractivité des jeunes pour les régions est une notion intrinsèque à cette problématique. Certaines actions ont déjà été annoncées par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, mais nous souhaitons que ces efforts soient accentués dans le déploiement de la couverture numérique et cellulaire sur l'ensemble du territoire rural.

Recommandation 6

Faire valoir le besoin et le souhait des jeunes d'avoir accès à un service de transport en commun qui favorise la mobilité régionale.

La mobilité des jeunes est souvent envisagée comme solution lorsque l'on s'intéresse aux problèmes liés au vieillissement de la population. Elle permet de faire face aux défis de l'occupation et de la vitalité des territoires. Chez Place aux jeunes en région, les déplacements des jeunes sur le territoire pour les études ou le travail est compris comme un phénomène naturel qui peut être préoccupant étant donné le risque de voir les jeunes quitter les régions.

Cependant, nous croyons que ce même phénomène peut avoir de fortes externalités positives si un nombre important de jeunes venait à s'installer en région ou y revenait. Le fait que la mobilité des jeunes soit accrue permet, à notre sens, d'assurer une vitalité et un renouvellement des communautés régionales. Au cours de l'année 2017-2018, la ville de Montréal a enregistré un déficit de près de 24 000 personnes dans ses échanges migratoires avec les autres régions administratives. Selon l'Institut de la statistique du Québec, ces pertes sont grandement attribuables à la hausse des départs vers les régions

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Regard statistique sur la jeunesse : État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans 1996 à 2018* (Édition 2019)

adjacentes; les Laurentides, la Montérégie et Lanaudière enregistrent des gains migratoires parmi les plus élevés.⁷

Cependant, depuis la dernière Politique québécoise sur la jeunesse, le taux de mobilité des jeunes de 20 à 40 ans continue de diminuer, passant de 5,7 % de 2013 à 2014 à 4,6 %⁸. Les jeunes québécois sont donc de moins en moins mobiles; se déplacer en région sans avoir recours à une voiture est difficilement envisageable, voire impossible. D'ailleurs, lors de la campagne électorale de 2018, le gouvernement actuel s'est engagé à mettre en place un système efficace pour assurer le transport des personnes sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural.

Par conséquent, les services et la vitalité d'une région sont deux facteurs qui influencent fortement le niveau d'attractivité et la capacité d'enracinement des jeunes dans cette même communauté. Nous croyons donc qu'il serait souhaitable que le Secrétariat à la jeunesse mette à l'avant-scène la question de la mobilité interrégionale, mais également intrarégionale, afin de rendre les milieux plus attractifs et d'assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble des territoires.

Recommandation 7

Ajouter des mesures concrètes afin de faciliter l'accès à un logement de qualité dans l'ensemble des régions du Québec.

Ces dernières années, plusieurs organismes et médias ont mis de l'avant les difficultés de plus en plus importantes pour la population en général d'avoir accès à un logement de qualité. En effet, les dernières données de la Société canadienne d'hypothèque et de logements montrent que le taux d'inoccupation des logements locatifs pour les municipalités de 10 000 habitants et plus chute d'année en année; de 4,4 % en 2016 à 3,4 % en 2017, pour atteindre son seuil le plus bas en 10 ans en 2018, soit 2,3 %⁹. La situation du logement est également préoccupante lorsque l'on s'intéresse à la qualité des locations. À l'échelle des régions, le Nord-du-Québec (20,0 %) et, dans une moindre mesure, la Côte-Nord (10,3 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (9,2 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (8,9 %) se distinguent par leur proportion élevée de ménages habitant un logement ayant besoin de réparations majeures¹⁰.

La réalité est d'autant plus difficile pour les nouveaux arrivants dans les régions qui doivent chercher un emploi sans connaître les réseaux locaux. C'est par ailleurs, souvent grâce à l'appui des agents et agentes de migration de Place aux jeunes qu'ils arrivent à trouver un logement. Cela dit, une limite est rapidement atteinte en raison du manque de logement locatif disponible, à la fois au niveau du nombre qu'en terme de qualité, ce

⁷ *Ibid*

⁸ *Ibid*

⁹ Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Le marché sous la loupe – RMR Québec*, 2018

¹⁰ Institut de la statistique du Québec, *Données sur le logement au Québec Ventilation*, 2018

qui peut causer une démotivation de la migration. Nous recommandons donc que le Secrétariat à la jeunesse du Québec inclue, dans la prochaine Politique québécoise sur la jeunesse, des mesures concrètes qui favoriseront l'accès à un logement locatif de qualité en région. L'une des solutions que nous souhaitons mettre de l'avant, en cohérence avec les dernières annonces du gouvernement, serait d'augmenter le nombre de logements sociaux, et ce, partout au Québec afin de désengorger le secteur privé.

Recommandation 8

Que les milieux scolaires postsecondaires valorisent les stages en région, en facilitant notamment la reconnaissance des milieux de stages.

En novembre 2017, le cas d'une étudiante en éducation physique, originaire de Saint-Siméon, faisait les manchettes car celle-ci avait vu son stage en Gaspésie refusé, puisque le département le considérait trop éloigné. Ce genre de cas, trop fréquent, démontre les difficultés toujours persistantes des jeunes diplômés ou futurs diplômés à poursuivre un stage en région. Pourtant, il a été montré par de nombreuses études et par notre expérience terrain que le choix de milieu de stage est souvent suivi de la décision de rester dans ce même milieu, une fois le stage accompli. Ainsi, favoriser les stages en région touche, selon nous, à des enjeux démographiques importants et favorise la mobilité des jeunes, en plus d'encourager le retour en région.

Nous croyons qu'un effort supplémentaire devrait être fait en milieu scolaire postsecondaire, non seulement pour faciliter la reconnaissance des stages en région pour l'ensemble des domaines, mais aussi qu'un travail de sensibilisation devrait être fait auprès des futurs diplômés sur les avantages des stages en région. Pour ce faire, nous souhaitons que le Secrétariat à la jeunesse du Québec accentue sa représentation auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour assurer le développement d'une offre de stages abondante et diversifiée dans toutes les régions du Québec.

Recommandation 9

Stimuler concrètement la participation des jeunes dans leur communauté en encourageant la mise en place de lieux d'implication.

À Place aux jeunes en région, nous croyons fermement que l'enracinement d'un jeune dans sa communauté passe, non seulement par son emploi, mais par son implication dans celle-ci. En effet, parmi les jeunes qui ont bénéficié de nos services, 52 % s'impliquent activement dans une organisation, un comité ou un groupe citoyen dans sa MRC, alors que la moyenne d'implication est de 32 % pour l'ensemble des jeunes de 18 à 35 ans. Cette surreprésentation s'explique, entre autres, par la promotion de l'implication citoyenne (par nos agents) en tant que levier important d'intégration à long terme. Nous avons observé que les jeunes ont tendance à rester plus longtemps au sein d'une MRC ou d'une communauté lorsqu'ils s'impliquent au sein de celle-ci. Cela fait en sorte qu'ils encouragent le développement d'un sentiment d'utilité dans le milieu et tissent des liens

importants avec les membres de leur localité. La création de ce sentiment d'appartenance est l'étape ultime d'un processus d'intégration réussi. Nous sommes persuadés que laisser l'opportunité aux jeunes d'intervenir activement dans la planification, la réalisation et l'évaluation de projets collectifs contribue à la revitalisation des régions. Nous encourageons donc le Secrétariat à la jeunesse du Québec à favoriser l'implication des jeunes en amont des projets qu'il encourage en mesure de mise en place de lieux d'implication par les jeunes.

Recommandation 10

Entamer des démarches pour favoriser un meilleur apprentissage des régions dans le cursus scolaire.

Place aux jeunes en région s'engage, depuis de nombreuses années, à mettre en valeur deux éléments fondamentaux : la vitalité des régions et la place des jeunes dans leur communauté. Nous sommes par ailleurs d'avis que c'est à leur très jeune âge que ces derniers développent non seulement leur identité, mais également leur sentiment d'appartenance envers leur communauté. C'est pourquoi nous croyons qu'en favorisant concrètement la participation des jeunes à leur communauté, dès le secondaire, cela aura pour effet d'augmenter leur sentiment d'appartenance envers leur région, voire même envers les régions. Dans cette optique, nous croyons qu'il est fondamental d'améliorer la connaissance des jeunes en ce qui concerne les régions du Québec, notamment en termes géographique, historique et de perspectives d'emploi. C'est pourquoi Place aux jeunes en région croit que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse devrait appuyer le développement d'une offre de formation supplémentaire afin de mettre en valeur les régions du Québec. Ainsi, en ayant une meilleure connaissance et une perception plus favorable de leur milieu d'origine ou des autres régions du Québec, la clientèle jeunesse pourra décider de demeurer dans son milieu, d'envisager un retour en région ou de construire un projet de migration dans une autre région.

Conclusion :

À Place aux jeunes en région, nous prenons l'engagement depuis bientôt 30 ans d'appuyer chaque jeune, selon ses besoins, dans son projet de migration. C'est cette même volonté d'engagement qui nous a poussé à déposer ce mémoire dans le cadre des présentes consultations. Nous croyons qu'il y a, certes, des actions importantes qui ont été réalisées ces dernières années en matière de services pour la clientèle de 18 à 35 ans, mais également que l'amélioration est toujours possible, notamment par le renforcement politique du rôle de concertation du Secrétariat à la jeunesse du Québec au sein des différents acteurs jeunesse et auprès de l'ensemble de l'appareil gouvernemental, sur les enjeux qui touchent la clientèle 18 à 35 ans.

Nous croyons également que du travail reste encore à faire pour rendre les régions plus attractives auprès des jeunes. Au-delà de l'attractivité, les actions que nous suggérons permettront d'assurer une revitalisation durable des villes, des MRC et des régions. Que ce soit la mise en place d'un réseau cellulaire et Internet de qualité, l'augmentation de la mobilité intra et inter régionale ou la possibilité des jeunes de s'impliquer davantage, nous demeurons persuadés que ces mesures permettront d'améliorer l'attractivité des milieux. Spécifions que ces efforts ne peuvent pas seulement émaner du Secrétariat à la jeunesse, mais doivent être le fruit d'un travail commun de l'appareil gouvernemental. Nous croyons cependant qu'à titre de représentant de la jeunesse, le Secrétariat à la jeunesse du Québec devrait faire valoir ces enjeux auprès des autres ministères.

Place aux jeunes en région est d'avis que la mise en œuvre de la prochaine Politique québécoise de la jeunesse offre de nombreuses possibilités pour les organismes jeunesse, mais surtout pour les jeunes et les régions. Selon nous, ce sera l'occasion d'affirmer haut et fort que les jeunes doivent et peuvent occuper une place centrale dans le dynamisme de notre territoire. Nous croyons que c'est à l'ensemble des acteurs de la société de favoriser la mise en place de services pour les jeunes et de lieux qu'ils pourront s'approprier et où ils pourront s'engager dans le développement de leur communauté d'origine ou d'adoption.

Tableau des recommandations

Recommandation 1	Que le Secrétariat à la jeunesse favorise des mesures mettant en place une flexibilité des lieux de travail en région, notamment la décentralisation des points de service gouvernementaux.
Recommandation 2	Que le Secrétariat à la jeunesse favorise les démarches permettant de mettre en place un service complet et humain en matière de recrutement, d'accueil et de rétention des jeunes dans les régions du Québec.
Recommandation 3	Que le Secrétariat à la jeunesse assume un rôle de leader auprès des différents ministères dans le but de faciliter l'harmonisation des initiatives de recrutement, d'accueil et de rétention des jeunes en région.
Recommandation 4	Que le Secrétariat à la jeunesse favorise le financement à la mission des organismes jeunesse.
Recommandation 5	Que le Secrétariat à la jeunesse prône une couverture numérique à haut débit et un réseau cellulaire de bonne qualité sur l'ensemble du territoire.
Recommandation 6	Que le Secrétariat à la jeunesse fasse valoir le besoin et le souhait des jeunes d'avoir accès à un service de transport en commun qui favorise la mobilité régionale.
Recommandation 7	Que le Secrétariat à la jeunesse ajoute des mesures concrètes afin de faciliter l'accès à un logement de qualité dans l'ensemble des régions du Québec.
Recommandation 8	Que le Secrétariat à la jeunesse encourage les milieux scolaires postsecondaires à valoriser les stages en région, en facilitant notamment la reconnaissance des milieux de stages.
Recommandation 9	Que le Secrétariat à la jeunesse stimule concrètement la participation des jeunes dans leur communauté, en encourageant la mise en place de lieux d'implication.
Recommandation 10	Que le Secrétariat à la jeunesse entame des démarches pour favoriser un meilleur apprentissage des régions dans le cursus scolaire.

A woman with long dark hair, wearing a light blue button-down shirt and a black lanyard, is speaking and gesturing with her right hand. She is in the foreground, looking towards the left. In the background, another woman with glasses is visible, looking towards the speaker. The setting appears to be a professional meeting or conference.

Place aux
jeunes
en RÉGION